

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Les membres du conseil municipal, convoqués le 11 mai 2011 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 27 mai 2011 à 21 h 00.

Absents excusés : Alain NADAUD, Corinne NEEL
Christelle SABATIER procuration à Yvette ROCHETTE
Eugène GAILLARD-COADON procuration à Pascale ROCHETIN
Cécile BASTY procuration à Jean Paul BERTHAIL

En ouvrant la séance, le Maire a rappelé la mémoire de M. Jean ROCHETIN, ancien conseiller municipal récemment décédé, son action discrète, mais empreinte de sagesse, au service de la collectivité durant quatre mandats de 1971 à 1995.

AFFAIRES SCOLAIRES :

❶ - ECOLE DE L'ETANG :

Le conseil municipal approuve le renouvellement du mobilier scolaire des classes primaires sur deux exercices. Pour la rentrée scolaire de septembre 2011, deux classes seront équipées avec des tables à hauteur réglable, soit une dépense de 4 014 € TTC.

❷ - EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE :

L'éveil musical en milieu scolaire est financé par la collectivité qui rémunère les interventions d'un professeur du Centre Musical du Haut-Pilat. Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2011/2012, sur une base hebdomadaire de 2 heures à l'école de l'Etang, deux heures à l'école Saint-Joseph et une heure à l'école de la République, soit une dépense annuelle évaluée à 6 000 €.

❸ - PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Le montant de la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique primaire et maternelle de l'Etang a été fixé à 877 € pour l'année scolaire 2010/2011.

Le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée pour les communes de résidence ne possédant pas d'école publique a été fixé à 505 €. Les enfants inscrits en maternelle ne sont pas comptabilisés.

SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

❶ - RAPPORT ANNUEL 2010 :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement a été adopté par le conseil municipal. Ce rapport et le bilan annuel de fonctionnement de la station d'épuration sont à la disposition du public auprès du secrétariat de mairie.

② - TARIFS 2011/2012 :

Les tarifs hors taxes votés par le conseil municipal seront applicables au 1^{er} juillet 2011 :

Service de l'Eau : Les tarifs de l'année précédente sont reconduits sans majoration, soit :

• consommation de 0 à 500 m ³	0.96 €/ m ³
• au-delà de 500 m ³	0.80 €/ m ³
• partie fixe	45 €

Service de l'assainissement :

• redevance assainissement.....	0.90 €/ m ³
• partie fixe	22 €
• contrôle d'une installation d'assainissement autonome.....	60 €

③ - ASSAINISSEMENT DES HAMEAUX DE RIOCREUX ET DE LA REPUBLIQUE – PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETABLISSEMENT DE LA PARTIE PUBLIQUE DU BRANCHEMENT :

Les travaux d'assainissement collectif des hameaux de Riocreux et de la République sont en cours de réalisation. Les financements obtenus auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Loire représenteront 50 % du coût global qui s'élève à 420 000 € H.T. Le conseil municipal approuve le montant forfaitaire qui sera demandé à chaque propriétaire, au titre de la participation aux frais d'établissement de la partie publique des branchements, soit 1700 € par habitation + 500 € par logement supplémentaire.

PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée autorise le renouvellement de deux contrats d'agents vacataires à temps partiel :

- 25 heures/semaine à l'école de l'Étang pour l'accueil périscolaire, le service de cantine et une aide complémentaire dans les classes maternelles.
- 12 heures/semaine à l'Espace Jules Verne pour l'entretien des locaux

AFFAIRES FONCIERES

Le second des deux modules de l'atelier communal des Trois Pins, devenu vacant en 2010, avait été mis en vente au prix de 91 000 €. Cet atelier a finalement trouvé preneur auprès de l'Entreprise ABC BORNE, actuellement en location précaire, qui souhaite s'établir définitivement sur la commune.

VOIRIE COMMUNALE

① - Programme 2011 :

Le résultat de la consultation des entreprises a été communiqué au conseil municipal. Après négociation, le marché a été attribué à l'Entreprise SCREG moins disante :

- lot 1 : Voirie communale et rurale 120 611 € H.T.
- lot 2 : Trottoirs et accessibilité 25 850 € H.T.

TOTAL 146 461 € TTC

Les travaux se dérouleront entre le 15 juin et le 13 juillet 2011.

② - PARVIS DEVANT L'ÉGLISE :

Suite à la proposition de la commission « Voirie », le conseil municipal envisage de remplacer les pavés sur la route départementale devant le parvis de l'église par un bitume recouvert d'une résine de couleur sable. En effet, ces petits pavés en pierre, source de nuisance sonore, s'avèrent de plus en plus difficile à entretenir au fil du temps en raison de la dégradation des joints en ciment.

AFFAIRES SPORTIVES

① - RENOVATION GYMNASÉ :

Le Maire informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20 %. Ainsi le report des travaux d'une année a permis au final de réunir un montant de subventions de 173 000 € soit 47 % des dépenses hors taxes.

Le conseil municipal a pris ensuite connaissance de l'avancement du chantier qui se déroule conformément au planning. La commission des sports se réunira prochainement pour établir un nouveau règlement intérieur et un nouveau barème de location de cet équipement à l'issue de la rénovation.

CAMPING MUNICIPAL

① - EQUIPEMENT SOLAIRE THERMIQUE :

Afin de produire à moindre coût l'eau chaude des sanitaires du camping, une consultation des entreprises a été réalisée afin d'équiper la toiture du gîte communal de la Croix de Garry d'un système solaire thermique. Après analyse des différentes offres, la proposition de l'entreprise POLLET qui présente la meilleure garantie sur le matériel, soit 10 ans, au prix de 19 924 € HT a été retenue.

AFFAIRES FINANCIERES

① - VENTE VEHICULE SERVICES TECHNIQUES :

Le conseil municipal approuve la cession d'une camionnette des services techniques qui avait été achetée en 2002, au prix de 2 392 €.

② - REMBOURSEMENT ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE :

Le conseil municipal autorise l'encaissement d'une somme de 25 016.80 € qui correspond au remboursement, par la Compagnie d'Assurances SAGEBAT, des travaux de rénovation de l'auvent de l'Espace Jules Verne.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un nouveau mât d'éclairage public sera installé dans l'impasse du quartier des Chalayes afin de desservir les ateliers et les maisons environnantes soit une dépense de 3 472 € selon le devis du Syndicat d'Energies de la Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.